



Communiqué de presse, le 13 décembre 2013

41 bateaux fluviaux et fluvio-maritimes labélisés BIP : Bateaux d'Intérêt Patrimonial

Ce mardi 10 décembre, depuis le salon nautique, Voies Navigables de France (VNF) et la Fondation du Patrimoine Maritime et Fluvial (FPMF) ont annoncé la labélisation « BIP » de 23 bateaux fluviaux et 18 bateaux fluvio-maritimes, au titre de leur intérêt patrimonial, culturel ou historique.

La Fondation pour le Patrimoine Maritime et Fluvial a pour vocation d'inventorier, de sauvegarder, de préserver et de promouvoir le patrimoine maritime et fluvial national non protégé par l'Etat (patrimoine non classé ou inscrit). Depuis 6 ans, elle labélise et répertorie des bateaux selon l'intérêt qu'ils représentent en termes de construction, de modèle, d'initiatives, d'histoire ...

Le Label « Bateau d'Intérêt Patrimonial »* est décerné en fonction des critères suivants :

- Témoignage humain
- Témoignage technique ou conceptuel
- Témoignage événementiel

En 2012, Voies navigables de France et la Fondation du Patrimoine Maritime et Fluvial ont décidé d'étendre le label « BIP » aux bateaux fluviaux et VNF a rejoint la commission de labélisation.

Afin d'encourager la valorisation de ces bateaux exceptionnels, qui font partie du patrimoine fluvial, VNF a choisi d'accorder une réduction de 90 % du coût de la vignette plaisance aux bateaux labélisés.

En 2013, pour la première promotion fluviale, 23 bateaux fluviaux ont ainsi été labélisés, auxquels s'ajoutent 18 bateaux fluvio-maritimes, qui bénéficient aussi du coût réduit du péage fluvial.

Marc Papinutti, Directeur général de VNF, se félicite de cette labélisation des bateaux fluviaux : *« La valorisation du patrimoine fluvial est une des missions de Voies navigables de France. Le label BIP s'inscrit dans le cadre de cette mission, tout comme nos actions de rénovation des ouvrages ou encore la replantation du canal du midi via le mécénat. Je tiens à remercier Gérard d'Aboville et ses équipes pour leur participation et leur renouvellement de notre engagement à leurs côtés. »*

Gérard d'Aboville, Président de la Fondation du Patrimoine maritime et Fluvial : *« Notre pays dispose d'un patrimoine navigant exceptionnel, sa sauvegarde est l'œuvre de particuliers et d'associations passionnés qui méritent d'être soutenus. Merci à VNF pour cette belle initiative. »*

* Cet amendement a été voté le 30 décembre 2006 ([loi n° 2006-1771, art 108](#)). Le [décret d'application n° 2007-1262 du 21 août 2007](#) fixe les conditions d'attribution du label BIP. Ce label est délivré par la Fondation du Patrimoine maritime et fluvial après avis d'une commission d'agrément. Le label est attribué pour une durée de 5 ans renouvelable. Sont considérés comme Bateaux d'Intérêt Patrimonial les bateaux recevant le label BIP décerné par la FPMF. Selon la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006, ces bateaux sont exonérés du droit annuel de francisation et de navigation (DAFN).

A PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Etablissement public administratif de 4 700 agents, Voies navigables de France gère, exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen de voies navigables, constitué de 6 700 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public fluvial.

LES MISSIONS DE VNF

- Gérer, entretenir et exploiter le réseau navigable.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures nouvelles en cohérence avec le réseau européen.
- Aménager et valoriser le domaine public fluvial (DPF).
- Développer le transport fluvial et l'ensemble des activités connexes.
- Favoriser le report modal et les logistiques multimodales.
- Mettre en œuvre une politique de développement de la voie d'eau et de ses usages.
- Participer au développement et à l'aménagement durable des territoires.
- Favoriser l'implantation d'espaces industriels, logistiques et le développement touristique.
- Encourager et développer la production d'énergies douces.
- Optimiser la gestion de l'eau et de ses usages.

A PROPOS DE LA FPMF :

Initiée en 1992 par le sénateur Louis de Catuelan et par Jean-Yves Le Drian, alors Secrétaire d'Etat à la Mer, sous la forme d'une "Association de préfiguration pour la Fondation du Patrimoine Maritime et Fluvial", la Fondation du Patrimoine Maritime et Fluvial (FPMF) est devenue, en 1997, fondation abritée au sein de la Fondation (nationale) du Patrimoine. Ainsi, le patrimoine maritime fait partie intégrante du patrimoine français.

Contacts presse :

VNF

Direction de la communication

Isabelle RANÇON

T. 03 21 63 24 89

Isabelle.rancon@vnf.fr

Agence de presse Confluence

Blandine GUYON

T. 01 40 07 98 27

blandine.guyon@comfluence.fr

FPMF

Pascale BLADIERCHASSAIGNE

T. 01 44 49 85 93

Pascale.Bladier-Chassaigne@i-carre.net